

Fonds de préparation du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

Sélection de nouveau pays REDD+ au sein du FCPF

13 décembre 2013 (révisée de décembre 3 version pour capturer Tables 1 et 3 et Annex 1 actualisé)

Introduction

1. Lors de la PC14 en mars 2013, le Comité des Participants (CP) a adopté une résolution sur « le statut des Pays REDD Participants et l'inclusion des Pays REDD éligibles qualifiés » (Résolution PC/14/2013/2) qui définit, entre autres, des critères et un processus de sélection de nouveaux pays REDD+ au sein du FCPF. La Résolution comprenait également des décisions sur le financement des Pays REDD Participants existants, qui est un facteur de détermination du montant disponible pour la sélection de nouveaux pays. Les principales décisions de la Résolution sont les suivantes :

En ce qui concerne les Pays REDD Participants existants :

- Les Pays REDD Participants ayant reçu une allocation par le CP d'une subvention pour leur préparation sont soumis à des délais pour présenter la version révisée de leur R-PP et pour signer l'Accord de subvention pour la préparation (ou un document équivalent). Tout Pays REDD Participant répondant ces critères mais incapable de respecter ces délais perdra sa garantie d'accès à la subvention de préparation à la REDD+, à moins d'une décision contraire du CP sur une base exceptionnelle.

En ce qui concerne la sélection de nouveaux pays :

- Il a été demandé aux Pays REDD éligibles qualifiés de soumettre à la FMT leur R-PP finalisée avant le 31 juillet 2013 afin d'être pris en compte dans la sélection.
- Les Pays REDD éligibles qualifiés ayant respecté le délai ci-dessus peuvent présenter leur R-PP pour évaluation et considération formelles à la PC16. Les pays n'ayant pas été formellement évalués ou sélectionnés pour bénéficier d'un financement à la PC16 peuvent soumettre (ou resoumettre) leur R-PP pour évaluation formelle et considération à la PC17. Tout pays REDD éligible qualifié non sélectionné avant ou lors de la PC17 ne pourra plus faire partie du FCPF à moins d'une décision contraire du CP.
- Le CP appliquera les critères suivants de sélection des Pays REDD éligibles à la réunion applicable du CP :
 - a. La qualité de la R-PP soumise selon l'évaluation du TAP
 - b. L'engagement du Partenaire à la mise en œuvre indiqué par un Pays REDD éligible qualifié pour appuyer ce pays
 - c. La disponibilité de fonds suffisants dans la Réserve estimée pour soutenir le Pays REDD éligible qualifié au moment de l'évaluation formelle de la R-PP.
 - d. En plus des principaux critères indiqués a-c ci-dessus, le CP peut prendre en compte d'autres facteurs qu'il jugera pertinents, tels que la disponibilité d'un financement de sources autres que le FCPF et le niveau d'engagement envers la REDD+.
- Deux tiers de la Réserve estimée seront attribués à l'appui aux Pays REDD Participants existants et à toute autre activité approuvée dans le cadre du processus annuel de validation du budget. Un tiers de la Réserve estimée servira à soutenir les Pays REDD éligibles qualifiés et sélectionnés pour faire partie du FCPF, conformément au processus défini dans la Résolution. Ces attributions de la Réserve estimée ne s'appliqueront que jusqu'à la fin de la PC17 (à titre indicatif, en juin 2014). La totalité de la Réserve estimée sera ensuite utilisée pour appuyer tous

les Pays REDD Participants (les Pays REDD Participants à la date de la résolution et ceux qui auront été inclus dans le FCPF à la PC17) et toute autre activité approuvée dans le cadre du processus annuel de validation du budget, sauf décision contraire du CP.

2. Cette Note de la FMT fournit au CP les informations nécessaires pour examiner et décider 1) quels nouveaux pays REDD+ sélectionner pour faire partie du FCPF et 2) le cas échéant, sous quelles conditions. Le CP peut adopter à la PC16 une résolution sur les pays à sélectionner. Le CP peut aussi adopter une autre résolution sur chaque pays sélectionné afin d'attribuer un financement et identifier les principaux problèmes à aborder dans la version révisée du R-PP avant la signature d'un Accord de subvention, le cas échéant.

Statut des Pays REDD existants au sein du FCPF et éligibilité pour une subvention du FCPF

3. Au 22 novembre 2013, 33 des 36 Pays REDD Participants ont soumis leur R-PP pour évaluation par le CP¹ ; des subventions pour la préparation à la REDD ont été allouées à 31 d'entre eux². Sur ces 31 pays :
- a. Les 18 pays auxquels il a été demandé de soumettre une version révisée de leur R-PP avant le 30 septembre 2013 l'ont tous fait et maintiennent ainsi la garantie d'accès au financement pour la préparation.
 - b. 7 pays sur les 10 auxquels il a été demandé de soumettre la version révisée de leur R-PP avant le 31 décembre 2013 l'ont fait. 3 pays ne l'ont pas encore fait et perdront la garantie d'accès à la subvention pour la préparation si la date du 31 décembre n'est pas respectée, à moins d'une décision contraire du CP sur une base exceptionnelle.
 - c. 3 pays n'avaient pas l'obligation de soumettre une version révisée de leur R-PP (cependant, un de ces pays l'a fait volontairement) et maintiennent la garantie d'accès à la subvention pour la préparation³.
 - d. Il a été demandé aux 31 pays de signer leur Accord de subvention pour la préparation (ou le document équivalent) avant le 31 mai 2014. 11 pays l'ont déjà signé, les 20 autres ne l'ont pas fait et perdront la garantie d'accès à la subvention pour la préparation si la date du 31 mai n'est pas respectée, à moins d'une décision contraire du CP sur une base exceptionnelle.

Voir le Tableau 1 et le tableau du bord du FCPF pour plus de détails sur le statut des pays.

¹ 3 pays – la Bolivie, le Gabon et le Paraguay – n'ont pas soumis de R-PP, perdant ainsi leur garantie d'accès à une subvention pour la préparation. Ces pays restent éligibles à un financement pour la préparation sous réserve de la disponibilité des fonds au moment de l'évaluation formelle de leur R-PP.

² La R-PP de Madagascar n'a pas encore été formellement évaluée par le CP. La R-PP de la Tanzanie a fait l'objet d'une évaluation formelle mais la Tanzanie n'a pas demandé de subvention au FCPF.

³ Guyana, l'Indonésie et le Panama n'ont pas l'obligation de soumettre une version révisée de leur R-PP compte tenu du type de résolution du CP adoptée pour leur R-PP respective.

**Tableau 1 : Situation des échéances des pays REDD Participants
pour le maintien de la garantie d'accès à une subvention pour la préparation**

Pays REDD Participant	R-PP évaluée	Délai de soumission d'une version révisée de la R-PP	Version révisée de la R-PP soumise	Subvention pour la préparation signée
Argentine	✓	30 septembre 2013	✓**	
Bolivie				
Cambodge	✓	31 décembre 2013	✓	
Cameroun	✓	30 septembre 2013	✓	✓
République centrafricaine	✓	31 décembre 2013	✓	
Chili	✓	31 décembre 2013	✓	
Colombie	✓	30 septembre 2013	✓	
Costa Rica	✓	30 septembre 2013	✓	✓
Rép. dém. du Congo	✓	30 septembre 2013	✓	✓
Salvador	✓	30 septembre 2013	✓	
Éthiopie	✓	30 septembre 2013	✓	✓
Gabon				
Ghana	✓	30 septembre 2013	✓	✓
Guatemala	✓	31 décembre 2013	✓	
Guyana*	✓	N/A	N/A	
Honduras	✓	31 décembre 2013	✓	
Indonésie*	✓	N/A	✓	✓
Kenya	✓	30 septembre 2013	✓	
RDP Lao	✓	30 septembre 2013	✓	
Liberia	✓	30 septembre 2013	✓	✓
Madagascar	D'ici la PC17 (Juin 2014)			
Mexique	✓	30 septembre 2013	✓	
Mozambique	✓	30 septembre 2013	✓	✓
Népal	✓	30 septembre 2013	✓	✓
Nicaragua	✓	30 septembre 2013	✓	
Panama*	✓	N/A	N/A	
Papouasie-Nouvelle Guinée	✓	31 décembre 2013	✓	
Paraguay				
Pérou	✓	31 décembre 2013		
République du Congo	✓	30 septembre 2013	✓	✓
Suriname	✓	31 décembre 2013	✓	
Tanzanie ***	✓		✓	
Thaïlande	✓	31 décembre 2013		
Ouganda	✓	30 septembre 2013	✓	✓
Vanuatu	✓	31 décembre 2013	✓	
Vietnam	✓	30 septembre 2013	✓	✓

* Guyana, l'Indonésie et le Panama n'ont pas l'obligation de soumettre une version révisée de leur R-PP compte tenu du type de résolution du CP relative à leur R-PP.

** L'Argentine a soumis une version révisée de la R-PP en mai 2013. Elle a ensuite demandé un appui de l'ONU-REDD et met à jour la version révisée de la R-PP aux normes de la version 6 du modèle conjointement validé par l'ONU-REDD et le FCPF.

*** La Tanzanie a soumis une R-PP à l'évaluation avant ou lors de la PC14 et maintient ainsi sa garantie d'accès à une subvention. Elle n'a pas fait de demande formelle de financement auprès du FCPF. En conséquence, aucun délai n'a été fixé pour qu'elle soumette une version révisée de la R-PP. Par la suite, elle a indiqué dans sa fiche de progression soumise en novembre 2013 son intention de demander un financement.

Statut des Pays REDD éligibles qualifiés

Quels sont les pays éligibles pour faire partie du FCPF ?

5. 11 pays ont satisfait l'exigence de soumission d'une R-PP complète à la FMT avant le 31 juillet 2013. Auparavant, il leur a été demandé de fournir des informations supplémentaires avant le 31 janvier 2013. L'Annexe I présente des informations pertinentes fournies par les pays intéressés.

- 1) Belize
- 2) Bhoutan
- 3) Burkina Faso
- 4) Côte d'Ivoire
- 5) République dominicaine
- 6) Fidji
- 7) Nigeria
- 8) Pakistan
- 9) République du Soudan
- 10) Togo
- 11) Uruguay

6. Les onze pays présenteront leur R-PP pour évaluation formelle et considération pour la sélection à la PC16. Tout pays non sélectionné à la PC16 peut resoumettre sa R-PP pour évaluation formelle et considération pour la sélection à la PC17. Tout pays REDD éligible qualifié non sélectionné avant ou lors de la PC17 ne fera plus partie du FCPF à moins d'une décision contraire du CP.

Critères de sélection de nouveaux pays au sein du FCPF

7. Comme indiqué ci-dessus, la Résolution PC/14/2013/2 a identifié trois critères principaux de sélection de Pays REDD éligibles qualifiés pour faire partie du FCPF. La section suivante présente des informations pour chaque critère.

Critère a : qualité de la R-PP soumise selon l'évaluation du TAP

8. Le CP a décidé à la PC14 d'utiliser la soumission d'une R-PP comme critère clef d'éligibilité et de sélection pour faire partie du FCPF, établissant un moyen clair et direct d'encourager les pays intéressés à prouver leur engagement vis-à-vis de la REDD+ et leur capacité à effectuer le travail de préparation et permettant au CP de sélectionner les pays sur la base de la qualité et du contenu de leur travail de préparation. Cette approche est aussi conforme aux objectifs du FCPF et au travail en cours sur la préparation dans les Pays REDD existants.

9. La FMT a demandé à onze pays de soumettre leur R-PP complète avant le 31 juillet 2013 et la version révisée avant le 13 septembre 2013 s'ils le souhaitent. Conformément à la procédure standard de revue de la R-PP, la FMT a constitué un panel consultatif d'experts (TAP) pour examiner chaque R-PP soumise. Le TAP a examiné les R-PP et apporté des commentaires aux pays, qui ont effectué des révisions avant le 8 novembre 2013. Le TAP a ensuite finalisé la revue des versions révisées. Le Tableau 2 présente une synthèse de l'évaluation des R-PP par le TAP. Les versions complètes des R-PP et de la revue des TAP sont disponibles à <https://forestcarbonpartnership.org/3687>.

Table 2. TAP assessment of whether R-PP standards have been met

Component	Belize	Bhutan	Burkina Faso	Cote d'Ivoire	Dominican Republic	Fiji	Nigeria	Pakistan	Sudan	Togo	Uruguay
1a: National Readiness Management Arrangements	Largely Met	Met	Met	Met	Largely Met	Met	Met	Largely Met	Partially Met	Met	Largely Met
1b: Information Sharing and Stakeholder Dialogue	Largely Met	Met	Met	Met	Met	Met	Largely Met	Largely Met	Met	Met	Partially Met
1c: Consultation and Participation Process	Largely Met	Largely met	Met	Met	Largely Met	Met	Met	Largely Met	Met	Largely Met	Largely Met
2a: Land Use, Forest Law, Policy and Governance	Met	Met	Met	Met	Largely Met	Met	Met	Met	Largely Met	Largely Met	Largely Met
2b: REDD+ Strategy Options	Met	Met	Met	Met	Largely Met	Met	Largely Met	Met	Met	Met	Met
2c: Implementation Framework	Largely Met	Met	Met	Met	Met	Met	Met	Met	Largely Met	Met	Largely Met
2d: Social & Environmental Impacts during Preparation and Implementation	Met	Met	Met	Met	Largely Met	Met	Largely Met	Met	Met	Met	Met
3: Reference Level	Largely Met	Met	Met	Largely Met	Met	Met	Met	Met	Partially met	Met	Met
4a: Monitoring – Emissions and Removals	Largely Met	Met	Met	Largely Met	Met	Met	Met	Met	Largely Met	Largely Met	Largely Met
4b: Other Multiple Benefits, Impacts and Governance	Met	Met	Met	Met	Met	Met	Met	Met	Met	Largely Met	Partially Met
5: Budget	Met	Met	Met	Met	Met	Met	Met	Largely Met	Met	Largely Met	Met
6: Program Monitoring & Evaluation Framework	Met	Met	Met	Met	Met	Met	Largely Met	Largely Met	Largely Met	Met	Met

10. Conformément à la discussion à la PC14, un groupe de travail constitué de membres du CP a aussi été créé et chargé d'examiner les R-PP et, en prenant en compte l'évaluation du TAP, d'émettre des recommandations au CP sur la sélection de nouveaux pays. Le Tableau 3 résume les évaluations des R-PP par le groupe de travail. Les versions complètes des évaluations sont disponibles sur le site du FCPF à <https://forestcarbonpartnership.org/3687>.

11. Pour déterminer la qualité des R-PP, le CP peut ainsi prendre en compte l'évaluation du TAP, l'évaluation du groupe de travail et ses recommandations ainsi que toute information indépendante rassemblée par les Participants.

Table 3. PC Working Group assessment of whether R-PP standards have been met

	Belize	Bhutan	Burkina Faso	Cote d'Ivoire	Dominican Republic	Fiji	Nigeria	Pakistan	Sudan	Togo	Uruguay
1a: National Readiness Management Arrangements	Largely Met	Largely Met	Met	Met	Largely Met	Largely Met	Largely Met	Largely Met	Met	Largely Met	Largely Met
1b: Information Sharing and Stakeholder Dialogue	Largely Met	Met	Met	Met	Largely Met	Met	Met	Largely Met	Met	Largely Met	Partially Met
1c: Consultation and Participation Process	Largely Met	Largely Met	Met	Met	Largely Met	Met	Largely Met	Largely Met	Met	Largely Met	Largely Met
2a: Land Use, Forest Law, Policy and Governance	Largely Met	Met	Met	Met	Largely Met	Largely Met	Met	Met	Partially Met	Largely Met	Largely Met
2b: REDD+ Strategy Options	Partially Met	Met	Met	Met	Largely Met	Met	Largely Met	Met	Met	Met	Largely Met
2c: Implementation Framework	Met	Met	Met	Largely Met	Largely Met	Met	Largely Met	Met	Partially Met	Met	Largely Met
2d: Social & Environmental Impacts during Preparation and Implementation	Largely Met	Met	Met	Met	Largely Met	Met	Largely Met	Met	Met	Met	Partially Met
3: Reference Level	Met	Met	Met	Met	Largely Met	Met	Met	Met	Not Met	Largely Met	Met
4a: Monitoring – Emissions and Removals	Met	Met	Largely Met	Largely met	Met	Met	Met	Partially Met	Not Met	Largely Met	Largely Met
4b: Other Multiple Benefits, Impacts and Governance	Largely Met	Met	Met	Met	Largely Met	Met	Largely Met	Met	Met	Largely Met	Partially Met
5: Budget	Largely Met	Met	Met	Met	Met	Met	Partially Met	Largely Met	Partially Met	Largely Met	Met
6: Program Monitoring & Evaluation Framework	Largely Met	Met	Met	Met	Met	Met	Largely Met	Largely Met	Partially Met	Met	Met

Critère b : Engagement du Partenaire à la mise en œuvre indiqué par un Pays REDD éligible qualifié pour appuyer ce pays

12. Dans le cadre du Fonds de préparation du FCPF, quatre Partenaires à la mise en œuvre sont approuvés pour apporter un appui aux pays : la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, le PNUD et la FAO. Il est cependant important de rappeler que les Résolutions PC/9/2011/1 et PC/10/2011/4 sur les Partenaires multiples à la mise en œuvre limitent cet arrangement à 10 pays REDD Participants pilotes, sous réserve de la collecte et de l'application de leçons apprises dans au moins deux Pays pilotes par Partenaire à la mise en œuvre (ce qui n'arrivera pas avant un moment). Le CP a approuvé dix Pays REDD Participants existants pour travailler avec des Partenaires à la mise en œuvre autres que la Banque mondiale. En conséquence, aucun nouveau Pays REDD+ ne peut travailler avec un Partenaire à la mise en œuvre autre que la Banque mondiale (à moins que le Partenaire à la mise en œuvre d'un des dix pays déjà approuvés ne confirme pas son implication dans ce pays). Le Partenaire à la mise en œuvre potentiel doit encore confirmer son rôle en RCA, au Panama et au Paraguay.

13. Chacun des onze Pays REDD éligibles qualifiés a confirmé, en cas de sélection au sein du FCPF, sa volonté de travailler avec la Banque mondiale comme Partenaire à la mise en œuvre. La FMT confirmera si la Banque mondiale s'engage à agir en tant que Partenaire à la mise en œuvre pour chaque pays candidat en cas de sélection. La FMT présentera cette information au CP à la PC16 lorsque les pays candidats présenteront leur R-PP pour évaluation formelle.

Critère c : Disponibilité de fonds suffisants dans la Réserve estimée

14. Comme indiqué ci-dessus et conformément à la Résolution PC/14/2013/2, deux tiers de la Réserve estimée du Fonds de préparation du FCPF seront attribués à l'appui aux Pays REDD Participants existants et à toute autre activité approuvée dans le cadre du processus annuel de validation du budget. Un tiers de la Réserve estimée servira à soutenir les Pays REDD éligibles qualifiés et sélectionnés pour faire partie du FCPF, conformément au processus défini dans la Résolution. Ces attributions s'appliqueront jusqu'à la fin de la PC17 (à titre indicatif en juin 2014).

15. *Quel est le montant du financement disponible et pour combien de pays ?* Le Tableau 3 présente les ressources et les affectations du financement du FCPF pour la préparation. Les affectations incluent toutes les dépenses approuvées antérieurement. Selon le Tableau 3, la réserve prévue s'élève à environ \$52.7 millions de dollars, dont un tiers (17.6 millions de dollars) sera consacré à l'appui aux nouveaux pays.

16. Selon les estimations, le coût total d'inclusion d'un nouveau Pays REDD+, accédant à une subvention de 3,8 millions de dollars, est d'environ 5,8 millions de dollars comme le montre le tableau 3. Ce montant comprend \$650.000 par Pays REDD Participant pour le Partenaire à la mise en œuvre dans son rôle d'appui (par exemple, temps et déplacements pour travailler directement avec le pays, recrutement de consultants ou de personnel). Ce total inclut aussi le temps contribué par la FMT pour fournir des services de conseil aux pays et l'appui du secrétariat, incluant le personnel supplémentaire si nécessaire, et l'appui aux pays pour assister aux réunions du CP et/ou de l'Assemblée des Participants (AP).

17. Le Tableau 3 montre qu'avec le montant actuel des fonds de la réserve, allouer un tiers à des pays additionnels permettrait à trois pays supplémentaires d'être invités à faire partie du FCPF dans les mêmes conditions que les Pays REDD Participants existants (3,8 millions de dollars de subvention pour la préparation et appui de la FMT et du Partenaire à la mise en œuvre).

**Table 3. Summary of Long Term Sources and Uses of Readiness Funding
(in \$ million, as of November 2013)**

Explanation	of which	Totals
Committed Funding (Currently no pledges)		258.5
Committed Uses for funds		
Commitments (grants) to REDD+ Countries (36 @ \$3.8 million) ^{1,2}	136.8	
Additional grant funding to DRC (for REDD+ Countries that demonstrate significant progress on readiness) ³	5	
Less grants to REDD+ Countries who did not submitted R-PPs by PC14 (3 @ \$3.8) ⁴	(11.40)	
Net Grant Commitments		130.4
Administrative, Operations, and Country Support of which:		75.4
FY09-13 Actual costs	29.2	
FY14 Budgeted costs	10.6	
FY15-20 Projected costs ⁵	33.6	
Reserve for Delivery Partner capacity for dispute resolution	2	
Total Uses		205.8
Estimated Reserve: Committed funding less Total Uses		52.7
Reserve allocation for new countries (1/3 of reserve)⁶		17.6
Proposed Commitments	Per country	Totals
Potential reopening of the FCPF to new countries (\$5.8 million per country ⁷ , assuming 3 new countries)	5.8	17.4
Remaining reserve for new countries		0.2

1. Expecting grants to 36 REDD Countries Participants. All 37 originally selected in to the FCPF but excluding Equatorial Guinea (PA not signed by February 1, 2012).

2. Due to the current political situation Madagascar's R-PP has not yet been formally assessed. Resolution PC14/2013/2 The PC Decides that for those REDD Country Participants who submitted their R-PP by PC14 but whose R-PP was not formally assessed by PC14, Readiness Preparation Grant funding will be available to them only if their R-PP is formally assessed by the PC at or before PC17.

3. The additional \$5 million for DRC is already committed per PC Resolution

4. Per Resolution PC/10/2011/1.rev, includes Bolivia, Gabon and Paraguay

5. Steady operational budget through FY16 (including an estimate for continuing additional activities, with 20% annual cuts thereafter.

6. Per resolution PC/14/2013/2, one-third of the Estimated Reserve will be designated for support to Qualified Eligible REDD Countries that are selected into the FCPF. These designations of the Estimated Reserve only apply until the end of PC17 (indicatively June 2014)

7. This estimate of \$5.8 million per country includes the grant of 3.8 million plus the agreed Delivery Partner support costs of \$650,000 and all other additional costs (FMT support costs, meeting costs, REDD Methodology support, etc).

18. Comme le financement actuel ne permet de sélectionner que trois nouveaux pays dans les mêmes conditions que les Pays REDD Participants existants, les huit autres Pays éligibles ne seront sélectionnés que si un financement suffisant est disponible avant la PC17. Ayant prévu cette éventualité à la PC14 en mars 2013, le CP a envisagé la possibilité a) d'attribuer des subventions d'un montant inférieur à quelques pays pour pouvoir sélectionner plus de pays ou b) de permettre aux pays d'être des observateurs sans accès à un financement afin qu'ils puissent assister aux réunions pour tirer des leçons de l'expérience d'autres pays. Cependant, la FMT ne recommande aucune de ces approches.

- a) En matière de subvention, la FMT recommande au CP de traiter les Pays REDD Participants de façon égale, avec un accès égal au même montant de financement. À ce jour, le CP a attribué un montant « à hauteur de 3,8 millions » à chaque Pays REDD Participant. Le pays et le Partenaire à la mise en œuvre ont ensuite la responsabilité de travailler ensemble pour déterminer le montant exact de l'Accord de subvention qui sera signé, selon les besoins du pays (à ce jour, tous les accords de subvention étaient du montant maximal). Il est important de maintenir cette distinction entre l'allocation de fonds par le CP et l'accord entre le pays et le Partenaire à la mise en œuvre sur le montant et l'utilisation de ces fonds afin de répondre au mieux aux besoins du pays. En conséquence, il est recommandé une allocation du même montant « à hauteur de 3,8 millions de dollars » à tout nouveau pays sélectionné pour faire partie du FCPF.

De plus, un Partenaire à la mise en œuvre doit faire face à des coûts minimum quel que soit le montant d'une subvention. Les frais de préparation et de supervision de la subvention peuvent rapidement dépasser le montant d'une subvention très réduite.

- b) La sélection éventuelle de certains pays en qualité d'observateurs, sans accès au financement, induira d'autres coûts si le FCPF doit couvrir les frais de participation aux réunions (environ 7000 dollars pour participer à une réunion de l'Assemblée des Participants/du Comité des Participants) et posera des défis opérationnels à la FMT lors de l'organisation des réunions. S'il est vrai que les Pays ont lancé le processus d'élaboration de R-PP avec l'espoir d'une sélection au sein du FCPF, observer des discussions une fois par an aurait des bénéfices limités sans appui ou engagement additionnel. Tous les pays concernés ont tiré parti des commentaires sur leur processus de préparation et des examens du TAP et du CP, l'un des principaux bénéfices de l'engagement avec le FCPF. Ils sont aujourd'hui dans une position de force pour poursuivre leur processus de préparation à la REDD et pour rechercher un financement d'autres sources.

Prise en compte d'autres critères

19. Comme convenu dans la Résolution de la PC14, le CP peut, en plus des critères principaux a-c ci-dessus, prendre en compte d'autres facteurs jugés pertinents tels que la disponibilité de financement de sources autres que le FCPF et la niveau prouvé d'engagement vis-à-vis de la REDD+.

Recommandation récapitulative

20. Sur la base des éléments ci-dessus, le financement disponible dans le Fonds de préparation du FCPF (Critère c) est suffisant pour apporter un appui à trois nouveaux pays dans les mêmes conditions que les Pays REDD Participants existants (3,8 millions de subvention pour la préparation et les frais d'appui de la FMT et du Partenaire à la mise en œuvre). Inclure des pays dans des conditions inférieures présenterait peu d'avantages, voire de nouveaux défis. Les onze Pays REDD éligibles qualifiés ont confirmé, en cas de sélection, leur volonté de travailler avec la Banque mondiale en tant que Partenaire

à la mise en œuvre (Critère b). La FMT recommande que le CP sélectionne à la PC16 jusqu'à trois Pays REDD éligibles qualifiés pour faire partie du FCPF, dans les mêmes conditions que les Pays REDD Participants existants, sur la base de la qualité des R-PP soumises (Critère a).

21. Comme convenu à la PC14, tout Pays REDD éligible qualifié non sélectionné à la PC16 peut effectuer des révisions à sa R-PP et présenter la version révisée pour considération formelle à la PC17 (à titre indicatif en juin 2014). Le CP peut à ce moment là sélectionner un autre groupe de pays sur la base 1) de la qualité des R-PP officielles, 2) de l'engagement des Partenaires à la mise en œuvre à appuyer les pays et 3) de la disponibilité de fonds de réserve pour des pays supplémentaires. Tout pays non sélectionné à la PC17 ne sera plus pris en considération et le FCPF sera fermé à des inclusions supplémentaires jusqu'à nouvel avis. Tout financement obtenu après la PC17 servira à financer les Pays REDD Participants (ceux existants actuellement et ceux qui auront été sélectionnés avant ou lors de la PC17) et pour toute autre activité approuvée par le CP dans le cadre de la procédure annuelle de validation du budget.

Annexe 1 : Récapitulatif par la FMT d'informations supplémentaires sur les pays candidats, soumises avant le 31 janvier 2013

Pour accéder à la version complète des informations soumises par les pays, consultez
<http://www.forestcarbonpartnership.org/node/392>

Pays	Appui financier et technique existant pour la REDD+	Niveau de participation requis dans le FCPF ; Partenaire potentiel à la mise en œuvre demandé
Belize	<ul style="list-style-type: none"> Appui financier pour la préparation de la R-PP disponible de la part de la GTZ Processus en cours de préparation d'une R-PIN à soumettre au Programme ONU-REDD via le PNUD 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec l'appui financier complet pour la préparation à la REDD+ Recherche d'un appui technique sur la MRV ; création et mise en œuvre des mécanismes juridiques appropriés
Bhoutan	<ul style="list-style-type: none"> Discussions en cours avec le PNUD Appui initial de 60.000 USD pour 2012, reçu du PNUD pour la création d'un groupe de travail pour la REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec l'appui financier complet pour la préparation à la REDD+ Recherche l'appui du FCPF sur le MRV et le développement de la stratégie de REDD+ pour accroître le rôle des communautés et du secteur privé dans la gestion des ressources naturelles
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'investissement et financement du PIF approuvés pour appuyer les activités complémentaires au processus de REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la R-PP sont incluses dans le Plan d'investissement forestier du pays et d'autres projets de développement Le Burkina Faso a approché le FCPF pour harmoniser son approche avec cette initiative mondiale et tirer parti de son expertise technique
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> En discussion avec le PNUD et la Banque mondiale Pays partenaire du Programme ONU-REDD mais pas encore d'appui financier 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec l'appui financier complet pour la préparation à la REDD+
République dominicaine	<ul style="list-style-type: none"> Financement reçu de la GIZ pour la préparation de la version initiale de la R-PP, la formation et le travail de diagnostic sur la REDD+ L'appui ci-dessus est limité et les ressources du FCPF seront requises pour poursuivre le travail sur la REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec l'appui financier complet pour la préparation à la REDD+
Fidji	<ul style="list-style-type: none"> La GIZ appuie le département forestier de Fidji pour la structuration et la facilitation du processus ayant résulté dans la création de structures claires de gouvernance, le renforcement des capacités, la publication des Politiques nationales de Fidji sur la REDD+ et la préparation d'activités de démonstration dans des zones pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec l'appui financier complet pour la préparation à la REDD+. Une approche en deux étapes avec une subvention pour la formulation n'est pas nécessaire.
Nigeria	<ul style="list-style-type: none"> Le Programme ONU-REDD a approuvé le Programme national du Nigeria pour la REDD avec une allocation de financement 	<ul style="list-style-type: none"> Participation avec l'appui financier complet pour la préparation à la REDD+ Travaille actuellement avec le PNUD comme

Pays	Appui financier et technique existant pour la REDD+	Niveau de participation requis dans le FCPF ; Partenaire potentiel à la mise en œuvre demandé
	<p>de 4 millions USD. Ce financement soutient le renforcement des capacités et les activités de préparation au niveau fédéral et l'intensification des activités de démonstration dans l'État de Cross River qui servira d'État pilote pour la REDD au Nigeria.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de ressources nécessaires dans d'autres États • La Banque mondiale a préparé une revue du secteur forestier à l'échelle nationale avec l'accent sur l'application des lois forestières et la gouvernance au Nigeria • Ateliers financés par la Banque mondiale sur FLEG 	<p>Partenaire à la mise en œuvre pour canaliser les ressources de l'ONU-REDD mais désireux de travailler avec la Banque mondiale en qualité de partenaire à la mise en œuvre pour canaliser les ressources du FCPF</p>
Pakistan	<ul style="list-style-type: none"> • Pakistan est membre du Programme ONU-REDD • Le point focal national pour l'ONU-REDD a été désigné • Préparation d'une proposition de demande de financement auprès de l'ONU-REDD • D'autres efforts en cours comprennent une mobilisation active d'ICIMOD et l'accès aux ressources du FEM pour SFM, REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation avec l'appui financier complet pour la préparation à la REDD+ • Importance de la REDD+ comme moyen de conserver et de renforcer la couverture forestière, les zones boisées et les stocks de carbone
République du Soudan	<ul style="list-style-type: none"> • Forests National Corporation a établi une unité nationale sur la REDD+ pour développer le cadre du plan stratégique pour la REDD+ ; travail en collaboration avec le PNUD • Appui du PNUD et du PNUE pour les ateliers de renforcement de capacités et participation aux réunions du Conseil exécutif d'ONU-REDD • Pas encore de ressources financières pour la REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation avec l'appui financier complet pour la préparation à la REDD+
Togo	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique et financier de la part de l'Organisation internationale des bois tropicaux pour démarrer le processus • Un consultant fourni par la Coopération suisse. Cet appui couvre (i) le renforcement des capacités du personnel du secteur forestier sur la REDD+, (ii) l'élaboration R-PIN par un petit groupe représentatif de multiples parties prenantes et (iii) la préparation d'une stratégie de REDD et la validation initiale de la R-PIN. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation avec l'appui financier complet pour la préparation à la REDD+. Assistance nécessaire pour la préparation d'une stratégie, incluant l'appui technique et financier pour la REDD+. • Un projet de développement communautaire à haute intensité de main d'œuvre (PDC-LI) mis en œuvre avec l'appui de la Banque mondiale. La composante forestière de ce projet implique le reboisement de 2015 ha dans les cinq régions administratives du Togo. 923,69 ha ont déjà été plantés en 2011. • Appui requis pour la réalisation d'un inventaire forestier national afin de définir la référence.

Pays	Appui financier et technique existant pour la REDD+	Niveau de participation requis dans le FCPF ; Partenaire potentiel à la mise en œuvre demandé
Uruguay	<ul style="list-style-type: none">• Sources existantes de financement non identifiées	<ul style="list-style-type: none">• Participation avec l'appui financier complet pour la préparation à la REDD+.